

Pass vaccinal dans les tribunaux : Un compromis a été trouvé avec les avocats

29.12.2021 Pass vaccinal dans les tribunaux : Un compromis a été trouvé avec les avocats

Les avocats doivent renouer, ce mercredi, avec les tribunaux après plusieurs jours d'une grève nationale en protestation contre l'obligation du pass vaccinal au sein des palais de justice. Mardi soir, un compromis a été trouvé entre l'Association des barreaux du Maroc et les autorités judiciaires, à l'issue d'une rencontre entre la présidence de l'ONG, le président du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire (CSPJ) et le président du ministère public.

Dans un communiqué annonçant la nouvelle, l'Association des barreaux du Maroc a annoncé qu'elle s'accroche au principe de l'indépendance de l'avocat. L'ONG a souligné que «les institutions professionnelles sont compétents pour gérer les affaires des avocats et des avocates, y compris en garantissant et en sécurisant l'accès aux tribunaux».

Dans une déclaration à Alyaoum 24, l'avocat Omar Benjelloun, membre de l'ONG, a qualifié de «positif» la rencontre de celle-ci avec les autorités judiciaires. Il a expliqué que les avocats retourneront aux tribunaux, pour tester dans quelle mesure ils peuvent entrer sans être surveillés par la sécurité, et si «la militarisation des tribunaux de la

capitale a été levée». «Si nous sommes autorisés à entrer, nous reprendrons notre travail, et si on nous demande un passeport, nous recommencerons à défendre notre droit», a-t-il ajouté.

Des sources médiatiques précisent qu'il s'agit de la même formule trouvée entre les autorités judiciaires et le Barreau de Casablanca qui a annoncé, la semaine dernière, qu'une commission tripartite veillera au contrôle des pass vaccinaux des avocats. Dans la capitale économique, des portes spéciales ont été attribués aux robes noires pour accéder aux tribunaux, tandis que dans d'autres villes, leurs pass vaccinaux ne sont pas contrôlés par les agents de sécurité.

Ce compromis trouvé avec les avocats intervient alors que le ministre de la Justice a appelé, mardi, les avocats à respecter l'application de la loi portant obligation de la présentation du pass vaccinal contre le Covid-19 pour pouvoir accéder aux tribunaux. Devant les élus à la Chambre des conseillers, Abdellatif Ouahbi a rappelé la primauté de la décision du gouvernement instaurant le pass vaccinal comme document accrédité par les autorités sanitaires, prise sur la base des dispositions juridiques relatives à la gestion de l'état d'urgence sanitaire. Le ministre a également insisté sur «l'application de la loi», se disant disposé à un «dialogue ouvert» avec les avocats, mais affirmant qu'«il n'y aura aucun compromis concernant l'application de la loi».

Source

: <https://www.yabiladi.com/articles/details/122672/pass-vaccinal-dans-tribunaux-compromis.html>